



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00469

Numéro SIREN : 520 239 096

Nom ou dénomination : A.F.K. ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006934

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/006934**
n°de gestion : **2010B00469**
n°SIREN : **520 239 096 RCS Nîmes**

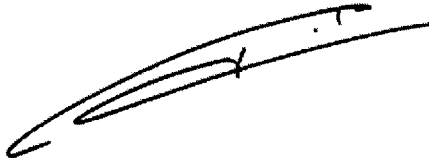
Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 18/05/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.F.K. ELECTRICITE - Société à responsabilité limitée
6246 avenue Jean Moulin 30380 Saint-christol-les-ales -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2013

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1018339



B6934

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102012	et clos le	30092013	R�gime simplifi� d'imposition	X
D�claration souscrite pour le r�sultat d'ensemble du groupe				R�gime r�el normal	

A IDENTIFICATION

D�signation de la soci�t�:	Adresse du si�ge social:
SARL AFK 19 Route des Aubessas L'Apparan 30340 ROUSSON	<i>Confi�d conforme � l'original</i> <i>Geoff</i>
SIRET 5 2 0 2 3 9 0 9 6 0 0 0 1 6	
Adresse du principal �tablissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises plac es sous le r gime des groupes de soci t s doivent d poser cette d claration en deux exemplaires (art 223 A   U du CGI)

Date d'entr e dans le groupe de la soci t  d clarante

Pour les soci t s filiales, d signation, adresse du lieu d'imposition et n  identification de la soci t  m re:

SIRET

B ACTIVITE

Activit�s exerc�es	ELECTRICITE GENERALE	Si vous avez chang� d'activit�, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la d claration n 2065)

1 R�sultat fiscal	B�n�fice imposable � 33 1/3%	0	B�n�fice imposable � 15%	18 878	D�ficit
2 Plus-values	PV � long terme imposables � 15%		R�sultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets � 15%		
PV � long terme imposables � 19%		Autres PV imposables � 19%		PV � long terme imposables � 0%	
PV exon�r�es (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exon�rations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implant�es en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activit�, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Soci�t�s d'investissements immobiliers c�t�es	☐	B�n�fice ou d�ficit exon�r� (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exon�r�es relevant du taux de 15 %	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la d claration n 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source fran aise ou  trang re, ayant donn  lieu   la d livrance d'un certificat de cr dit d'imp t

2. Au titre des revenus auxquels est attach , en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat  tranger, un territoire ou une collectivit  territoriale d'Outre-Mer, un cr dit d'imp t repr sentatif de l'imp t de cet Etat, territoire ou collectivit .

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la d claration n  2065)

Recettes nettes soumises   la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement d poser votre d claration n 2065 par voie d mat rialis e. Le non respect de cette obligation est sanctionn  par l'application de la majoration de 0,2% pr vue par l'article 1738 du code g n ral des imp ts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour t l d clarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont d sormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, num ros d'imprim s 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET JEAN-LOUIS BOUSQUET 24 RUE RENE ROUSSEAU 30100 ALES T�l: 04 66 86 33 33	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionn�:	Identit� du d�clarant:
N� d'agr�ment du CGA	Date: 07/11/2013 Lieu: ROUSSON
T�l:	Qualit� et nom du signataire: LE GERANT
	Signature

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable bas es sur les principes de simplicit , de respect et d' quit .
Disponible sur www.impots.gouv.fr et aupr s de votre service des imp ts



ANNEXE ; LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a + h)

[illegible][illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	67 775	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL AFKdu 01102012Adresse 19 Route des Aubessas L'Apparan 30340 ROUSSONau 30092013**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX R. MUN. R. ES : v. notice ①**

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX****B - AUTRES FRAIS**

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ⑨) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice ⑩
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪

Nom et qualité du signataire LE GERANTA ROUSSON le 07/11/2013

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité,
de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT**

CABINET JEAN-LOUIS BOUSQUET

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseSARL AFK

Néant

Adresse de l'entreprise19 Route des Aubessas30340 ROUSSON

Número SIRET *52023909600016

Durée de l'exercice en nombre de mois *12

Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 1 3	3 0 0 9 2 0 1 2
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	01014 049	012	14 049	14 049
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	02866 158	03041 342	24 817	38 383
	Immobilisations financières * (1)	0401 680	042	1 680	
Total I (5)		04481 887	04841 342	40 546	52 432
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	0501 780	052	1 780	2 130
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	06866 441	070	66 441	58 542
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	07215 392	074	15 392	2 987
	Valeurs mobilières de placement	08050 000	082	50 000	50 000
	Disponibilités	0848 579	086	8 579	57 414
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096142 192	098	142 192	171 073
Total général (I+II)		110224 079	11241 342	182 737	223 504
PASSIF			Exercice N NET		Exercice N-1 NET
			1		2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500		7 500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	750		750
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131132	95 881		41 021
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	13 791		54 859
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	117 922		104 131
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	4 913		18 063
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	22 185		49 286
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169172	37 717		52 025
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	64 816		119 374
Total général (I + II + III)			180	182 737	223 504
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 344
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	8 110

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AFK		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	*
A - R.SULTAT COMPTABLE				13 0 0 9 2 0 1 3		13 0 0 9 2 0 1 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens		215		214	410 470	480 857	
		services *		217		218			
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226	765	385			
	Autres produits			230	3 695	39			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	414 930	481 281			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	130 550	164 975			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	350	(250)			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 6 448 - immobilier)		242	92 539	84 745			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 231	244	5 224	4 293			
	Rémunérations du personnel *			250	119 309	103 488			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	34 305	36 232			
	Dotations aux amortissements *			254	12 728	13 462			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262	790	1 295		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	395 794	408 239			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	19 135	73 042			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	172	8			
	Produits exceptionnels		(IV)	290	8 110				
	Charges financières		(V)	294	449	859			
	Charges exceptionnelles		(VI)	300	10 346	385			
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	2 832	16 946			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	13 791	54 859			
B - R.SULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	13 791	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	3 675				
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	1 412			
Déductions	Entreprise nouvelle (44. sections)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sections)	981		Jeune entreprise innovante (44. sections A)	989				
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
				Zones de revitalisation rurales (44. undecies)	138				
			Pôle de compétitivité (44. undecies)	990			342		
			Créance due au report en arrière du déficit	346			350		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	18 878	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	18 878	372			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 045	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	9 127	n° du centre de gestion agréé :	388		
Montant de la T.V.A. collectée	374	82 041	Effectif moyen du personnel *	376	3	dont apprentis :	0		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	41 226	Montants des prélèvements personnels de marchandises *	399		handicapés :	0		
						Effectif affecté à l'activité artisanale	861		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

30/09/2013

Détail des réintégrations diverses		
CSG NON DEDUCTIBLE		1 412
Total des réintégrations diverses	330	1 412

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	14 049	402		404		406	14 049	14 049
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 987	442		444		446	12 987	12 987
	Installations générales agencements divers	450		452	7 884	454		456	7 884	7 884
	Matériel de transport	460	61 281	462		464	19 488	466	41 793	41 793
	Autres immobilisations corporelles	470	2 714	472	780	474		476	3 494	3 494
Immobilisations financières		480		482	1 680	484		486	1 680	1 680
TOTAL		490	91 032	492	10 344	494	19 488	496	81 887	81 887

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 652	532	335	534		536	12 987
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	590	544		546	590
	Matériel de transport	550	23 308	552	11 587	554	9 986	556	24 909
Autres immobilisations corporelles		560	2 640	562	215	564		566	2 855
TOTAL		570	38 600	572	12 728	574	9 986	576	41 342

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	Matériel de transp										
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1	19 488	9 986	9 502	8 110	(1 392)						
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578 19 488	580 9 986	582 9 502	584 8 110	586 (1 392)	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596 (1 392)	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL AFK

Néant☒*

I

RELEV...DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS D.ROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS
DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A
PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II

D..FICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III

D..FICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV

DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
---	-----	--

V

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI

CREDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt recherche	202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

30/09/2013

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

Néant

Exercice ouvert le : 01102012 et clos le : 30092013

Durée en nombre de mois 1 2

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	410 470
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	765
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	1 637
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	412 872

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	130 058
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	350
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	74 039
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	790
Abandon de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	205 237

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I - TOTAL 2	137	207 635
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)		117	207 635

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 3

N° SIRET 5 2 0 2 3 9 0 9 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFK

ADRESSE (voie) 19 Route des Aubessas L'Apparan

CODE POSTAL 30340 VILLE ROUSSON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUYON Prénom(s) NICOLAS

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 260768 N° Département 30 Commune ALES Pays FRANCE

Adresse : N° 19 Voie CHEMIN DES AUBESSAS

Code postal 30340 Commune ROUSSON Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(I)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 3

N° SIRET

5 2 0 2 3 9 0 9 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AFK

ADRESSE (voie)

19 Route des Aubessas

L'Apparan

CODE POSTAL

30340

VILLE

ROUSSON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EURL AFK
19 Route des Aubessas
30340 ROUSSON
Siret 520 239 096 000 16

PROCES-VERBAL

**de l'assemblée générale ordinaire
du 20 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze et le vingt Mars à dix huit heures, l'associé s'est réuni au siège social sur convocation qui leur a été faite par la gérance suivant lettre recommandée.

La séance est ouverte sous la Présidence de **Mr Nicolas GUYON, Gérant**.

Il constate que sont présents à la réunion :

- Mr Nicolas GUYON, porteur de 1 000 parts.

La Présidence constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Affectation des résultats,

La Présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- l'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de 15 jours francs avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai précédent l'assemblée, l'inventaire a été tenu à la disposition au siège social.

La Présidence donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, la Présidence ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le **30 Septembre 2013** les approuve tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un **bénéfice de 13 791 euros**.

Cette résolution est mise aux voix est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice qui s'élève à **13 791 euros** aux postes suivants :

- Autres réserves : **13 791 euros**

La taxation de ces dividendes ouvre droit à l'abattement de 40 % au niveau de l'imposition sur le revenu des personnes physiques.

Cette résolution est mise aux voix est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucune convention rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne donc quitus aux gérants pour l'accomplissement de leur gestion, au cours de l'exercice écoulé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé après lecture.

